

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DES CHEFS DE SERVICE
TENUE LE 25 OCTOBRE 1985 DE 08H30' A 10H30'.

=====

Président de la Réunion: NDINDILYIMANA Augustin, Lt Col BEM, Ministre
de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

Participants:

- Monsieur MBATEYE Thomas, Directeur Général du Mouvement Coopératif
- Monsieur MUNYAMBARGA Narcisse, Directeur Général de la Jeunesse
- Monsieur MUHATURUKUNDO Norbert, Directeur Général des Sports et Loisirs
- Monsieur BAYIGAMBA Adalbert, Directeur de la Planification, Evaluation
et Inspection des Projets
- Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation
- Monsieur NKULIKIYINKA Jean Baptiste, Directeur du Folklore et Loisirs
- Monsieur NJANGWE Philippe, Directeur des Sports
- Monsieur RUSANGANWA Augustin, Chef de Division Production
- Monsieur NSANZABAGANWA François, Chef de Division Planification a.i.
- Monsieur KALISA Emmanuel, Chef de Division Inspection des Projets
- Monsieur NAHIMANA Alphonse, Chef de Division Assistance aux Coopératives
- Monsieur HAKIZIMANA Protais, Chef de Division Formation
- Monsieur TWAGIRAYEZU Emmanuel, Chef de Division Activités Sportives
- Monsieur MUSILIKARE Jean Népomuscène, Chef de Bureau Sports d'Equipe
- Monsieur RUTAMBUKA Claude, Chef de Bureau Statistiques
- Monsieur UWIMANA J.M.Vianney, Chef de Bureau Loisirs
- Monsieur GIRUKUBONYE J.Damascène, Chef de Bureau Formation
- Monsieur MBONEZA Gaspard, Chef de Bureau Groupements Socio-Economiques
- Madame MUKABIDELI Perpetue, Chef de Bureau Documentation
- Madame MUKAMALIZA Marie Goretti, Chef de Bureau Courrier et Archives
- Monsieur MUNYAKARAGWE Aloys, Chef de Bureau Contrôle
- Monsieur MAHUNGU Jean Bosco, Chef de Bureau Gestion des Crédits
- Monsieur HATEGEKIMANA Emmanuel, Chef de Bureau Gestion du Personnel.

Le Ministre a ouvert la réunion en faisant part aux Chefs de Service du déroulement de la mission qu'il venait d'effectuer aux USA du 1er au 22 Octobre 1985 avec le Directeur Général du Mouvement Coopératif.

Le Gouvernement Rwandais entretient de bonnes relations avec les USA notamment dans le domaine du développement des Coopératives. Pour ce secteur, notre coopération est entretenue par le canal de la LIGUE DES COOPERATIVES DES USA (CLUSA). et de l'USAID.

A l'occasion de la mission du 1er au 22 Octobre, la délégation rwandaise a discuté avec les Responsables de CLUSA des réalisations et des programmes d'avenir dans le cadre des projets "SILOS COOPERATIFS" et "CENTRE DE FORMATION ET DE RECHERCHE COOPERATIVES-IWACU".

En marge de cette mission, la délégation rwandaise a rencontré certaines personnalités américaines et canadiennes avec lesquelles elle a examiné les possibilités de coopération du Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif avec leurs organismes, inter quos le CORPS DE LA PAIX, AFRICAN DEVELOPMENT FOUNDATION (ADF) et l'Organisation Canadienne pour la Solidarité et le Développement (OCSD).

Le CORPS DE LA PAIX a promis des aides pour l'assistance technique et financière aux Coopératives et l'exécution du projet "Culture Attelée" dans les Centres de Formation des Jeunes. Tandis que l'ADF est disposé d'accorder des fonds pour le financement des projets soumis par les Coopératives, les Banques Populaires, le Centre de Formation et de Recherche Coopératives-IWACU et l'Eglise Presbytérienne du Rwanda.

Quant à l'OCSD, elle va collaborer avec le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif en vue de la réalisation du Projet de Création d'un Centre de mise en valeur de l'Argile en Préfecture de RUHENGARI. L'étude de ce Projet a été mise au point par Julien CLOUTIER, expert de l'ACCT. Les Directeurs Généraux du Mouvement Coopératif et de la Jeunesse ainsi que Monsieur NSANZABAGANWA François étudieront avec Madame Ruhina DHALLA, chargée des Projets à l'OCSD, Bureau de KIGALI, les modalités d'exécution de ce Projet qui doit démarrer avant Mars 1986, date de clôture du Budget 1985 - 1986 de l'OCSD.

Le Ministre a souligné l'expérience américaine dans le domaine des Coopératives et il a exhorté les Chefs de Service à travailler de concert pour notre Mouvement Coopératif en commençant par la sensibilisation de la population. Une coopérative ne peut être créée pour les seuls profits des membres des organes dirigeants ou sans principes coopératifs comme la CECOBM et autres.

En revanche, nous devons encourager les groupements spontanés en assouplissant la Loi régissant les Organisations à caractère coopératif. A l'image des programmes de l'AIJ, la Direction Générale du Mouvement Coopératif doit procéder à la sensibilisation méthodique de la population par des sketches publicitaires radiodiffusés, à l'inspection de toutes les Coopératives et à l'évaluation de notre Mouvement Coopératif.

En un mot, le Ministre a souhaité que l'année 1986 soit une année de notre Mouvement Coopératif.

Dans le même ordre d'idées, le Ministre a demandé à chacun de

réfléchir sur ses attributions et dégager une méthode de travail efficace. Il se pose un problème du rendement de chaque Chef de Service et de tout le personnel en général, au Bureau comme sur le terrain.

En fonction de l'évolution des activités de notre Département, chaque Chef de Service doit comprendre ses attributions et ses responsabilités et maîtriser les problèmes de fonctionnement de son service. Chacun a donc l'obligation de prendre des initiatives et de proposer des solutions aux problèmes posés.

Pour toutes ces raisons, le Ministre a invité chaque Chef de Service à mener une réflexion sur une METHODE DE TRAVAIL efficace qui permettrait de rentabiliser tout le monde. A la prochaine réunion seront examinées ces propositions.

Après cette mise au point, le Ministre a rappelé les travaux urgents à finaliser.

- Au Gestionnaire des Crédits: la régularisation des traitements pour le personnel sous-contrat à clôturer avant le mois de décembre 1985.
- Aux Chefs de Division: la présentation de leur Rapport Annuel avant le 30 Octobre 1985.
- Au Directeur Général des Sports et Loisirs:
 1. L'accueil de l'Equipe de Football de la RHENANIE PALATINAT et la préparation minutieuse de la Course Cycliste et de l'Athlétisme National. Tous les Services concernés doivent être avisés et tous les problèmes résolus à temps.
 2. La publication de la NOTE DE SERVICE sur les RELATIONS MIJEUCCOOP-FERWAF.
- Au Directeur Général de la Jeunesse:
 1. La réalisation du film sur l'Année Internationale de la Jeunesse.
 2. Le recrutement des Instructeurs Menuisiers et Maçons.
 3. L'Exposition Nationale à laquelle participera le Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif.

A ce sujet, Monsieur RUSANGANWA Augustin, Responsable de l'Exposition des Jeunes, a fait part aux Chefs de Service des dispositions prises par le Comité d'Organisation de l'Exposition Nationale.

Ledit Comité demande au Ministère de la Jeunesse et du Mouvement Coopératif sa participation quant aux frais afférents au coût de l'Exposition des produits des Jeunes, à l'animation de la Cellule MIJEUCCOOP lors de l'ouverture de l'Exposition, à l'aménagement de son Stand en plein air, à l'encadrement des délégations qui repré-

senteront les Jeunes.

Instructions données par le Ministre:

Pour les frais afférents à l'exposition des Jeunes, le Ministère participera à concurrence de 100.000 FRW. Quant à l'animation de la Cellule à l'ouverture de l'Exposition, vu les nombreuses activités de notre Département en ce moment, la Cellule MIJEUCOOP ne participera pas. En compensation, une des chorales invitées à la soirée culturelle du 24 Décembre 1985 pourra également animer l'ouverture de l'Exposition. En ce qui concerne l'aménagement du STAND-JEUNESSE en plein air, le Ministre a exigé l'acquisition d'une salle de classe. C'est la condition sine qua non de notre participation à l'Exposition Nationale. Enfin, pour l'encadrement des délégations des Jeunes, notre Département s'en chargera. Ainsi, il faudra contacter à temps l'Ordonnateur-Trésorier du RWANDA pour l'acquisition des fonds dont on aura besoin.

Le Ministre a conclu par un appel aux Chefs de Service à repenser une METHODE DE TRAVAIL plus efficiente. En attendant, il leur a demandé de mettre à contribution les agents sous leurs ordres. L'important pour un Chef est de donner des directives et instructions claires et précises sur la façon de traiter les dossiers et de contrôler l'exécution.

Le Rapporteur:

HATEGEKIMANA Emmanuel

Fait à Kigali, le 4 Novembre 1985

Le Président de la Réunion:

NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BEM

Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif.--